



Municipalité de Sainte-Béatrix

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT NUMÉRO 543-2012

AVIS PUBLIC est donné que le règlement numéro 543-2012 modifiant le règlement de zonage numéro 526-2012 afin d'ajouter les termes et normes relatifs au micro élevage de poules pondeuses a été adopté par le Conseil municipal lors de la séance ordinaire du 10 décembre 2012.

Ce règlement a pour objet d'autoriser et d'encadrer le micro-élevage de poules pondeuses sur le territoire de Sainte-Béatrix.

Ce règlement a reçu le certificat de conformité de la MRC Matawinie le 9 janvier 2013; conséquemment, il entre en vigueur à cette date.

Le règlement numéro 543-2012 peut être consulté au bureau municipal situé au 861, rue de l'Église aux heures normales d'ouverture.

DONNÉ à Sainte-Béatrix ce 1^{er} février 2013.

(*SIGNÉ*) Patricia Labby,
Directrice générale / Secrétaire-trésorière